AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1964
FR0013128881-FS0924

5 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 septembre 2016, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 août 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 726 188 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 5,52% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MEDIAWAN sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 septembre 2016, 2 501 042 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 8,00% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.